

**Présents : 10**      **Votants : 11**  
Mr Marois pouvoir à Mme WOJCIK

**Le procès verbal de la séance  
du 14/02/2017 est approuvé  
à l'unanimité.**

**Les bénévoles du Trail de Tiziana  
- Le 19 mars 2017**



**Nos prochains  
rendez-vous !**

**Vendredi 7 avril** : Carnaval de  
l'école à 16 h - chorale puis défilé

**Samedi 8 et dimanche 9 avril** :  
stages de clown - salle des fêtes

**Samedi 22 avril** : Messe à 10h30  
« célébration de la St Georges »

**Dimanche 23 avril et 7 mai** :  
Elections Présidentielles de 8 h à  
19 h

**Lundi 8 mai** : Armistice, rendez-  
vous à 11h30 à la mairie

**Samedi 13 et dimanche 14 mai** :  
Fête du village

**Samedi 20 mai** : Bal folk organisé  
par La Fraternelle

**Dimanche 21 mai** : Marché de  
Printemps des parents d'élèves

**Prochain Conseil  
Municipal  
Mardi 16 mai à 20 h30**

**Toutes nos délibérations sont  
consultables en mairie**

# Conseil Municipal

*Du 28 Mars 2017*

## Compte-rendu

### Finances

#### • **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016**

Sous la présidence de Madame le Maire, le conseil municipal examine le **compte administratif communal** qui est conforme au **compte de gestion établi par la Trésorerie Générale**. Ces deux comptes sont adoptés à l'unanimité (hors de la présence de Madame le Maire pour le compte administratif comme l'exige la procédure). Après avoir pris connaissance de l'exercice 2016, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de **418 120.90 €** de la manière suivante :

- **Section d'investissement : 134 107.60 €** et - **Section de fonctionnement : 284 013.30 €**. Cette proposition de répartition est adoptée à l'unanimité.

#### • **Vote des taux d'imposition 2017**

Sur proposition de Madame le Maire, il est décidé **de ne pas augmenter** les taux de contributions directes pour 2017, qui restent donc les suivants : - taxe d'habitation : 14.06 %, - foncier bâti : 32.19 %, - foncier non bâti : 60.74%

#### • **Vote du budget 2017 et affectation du résultat**

Budget en hausse cette année, essentiellement en rapport aux transferts de charges « espace public » (voirie, éclairage, signalétique) consécutifs au passage en Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier. Les dépenses inscrites au niveau de cette compétence sont encore prises en charge par le budget communal mais seront remboursées par Orléans Métropole après service fait. C'est donc une opération blanche pour la commune mais qui majore à la fois en dépenses et recettes le budget communal.

• **Section fonctionnement** : équilibré à **938 342.30 €**.

• **Section investissement** : équilibré à **633 784.90 €**.

**Les principaux investissements prévus sont** : - la 2ème opération d'entretien de la voirie communale pour 40 000 €, - la réfection de la 2ème partie de la rue de Caslin pour 185 000 € (avec octroi d'une subvention de 90 000 € par la CU), - le changement de la chaudière de l'école et l'isolation pour 30 000 € (avec octroi d'une subvention de 13 000 € du Conseil Départemental), - le projet d'installation de vidéo surveillance autour de l'église pour 8000 €, - le matériel informatique pour l'école pour 5000 €. **A noter en recettes seulement pour cette année 2017 : 70 000 €** correspondant à l'achat par Logem Loiret pour une partie des anciennes propriétés Houy/Lefort/Froger, et un remboursement d'emprunt sur les compétences transférées. Même si ce budget semble « confortable pour cette année 2017 », puisque bénéficiant de recettes exceptionnelles qui ne se reproduiront pas en 2018, il est bon de rappeler que la dotation de l'état qui se monte cette année à 62 000 € a baissé de 50 000 € en trois ans.

## Finances et Vie Municipale

Il convient donc de préserver les années à venir compte-tenu des incertitudes financières qui sont encore sans doute à envisager. **Le budget communal 2017 est voté à l'unanimité.**

***A noter : grossière et regrettable erreur de l'article paru dans la République du Centre de samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 qui annonçait une subvention de 40 000 € pour l'école, sans doute un poisson d'avril !***

### • Passage de la Communauté Urbaine en Métropole

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir donner son accord pour la transformation de la Communauté Urbaine en **Métropole** au plus tôt et si possible au **1<sup>er</sup> juillet 2017**. Le conseil se prononce favorable à **7 voix pour** et **4 abstentions**.

### • Choix du Maître d'Oeuvre pour la 2<sup>ème</sup> partie de la rue de Caslin

Deux plis ont été réceptionnés lors de la consultation lancée le 17/03/17 : **Cabinet MERLIN : 22 684.49 € TTC** et **INCA : 17 763.84 € TTC**. Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le **cabinet INCA**.

### • Affaires scolaires

Pour la rentrée prochaine, nous aurons le plaisir d'avoir **l'ouverture d'une quatrième classe** qui sera installée rue de Meulin.

## Informations diverses

**Rappel...Elections Présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai**, les bureaux de vote **seront ouverts de 8 h à 19 h sans interruption**. Le vote aura lieu **à la Salle des fêtes**. En cas d'absence, **pensez aux procurations** : à établir **dès maintenant** en gendarmerie ou dans un commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Pour gagner du temps, il est possible de télécharger et remplir le formulaire en pièce jointe sur notre site.

**Elections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : samedi 06 mai de 10h30 à 12h** à la salle des fêtes, dépouillement à la suite et élection du maire et des adjoints.

**Inscriptions pour le vide grenier dans le cadre de la fête du village du 13 et 14 mai** : - le samedi 22 avril de 10 h à 12h30 uniquement pour les boumiens et le mardi 25 avril de 17h30 à 20h30 pour tous, en salle verte (face à la mairie). Pour obtenir le bulletin de réservation contact auprès de Mme Bastide : 06.81.59.70.83 ou Mme Hersant 06.87.30.83.39.

**Informations Orléans Métropole** : doublement de la Loire à vélo St Jean de Braye/Combleux - Bou - St Denis de l'hôtel pour 2018.

Mairie, 8 rue du bourg - mairie@mairiedebou.fr

## La vie de la commune en images...

Les élèves de l'école au Zénith d'Orléans- le 16/03/2017 pour l'opéra Aïda



Récompenses Maisons fleuries le 18/03/2017



**Nantaise des Eaux**  
Relevé des compteurs à partir du 4/05/17 jusqu'au 15/05/17. Il est également possible de transmettre votre relevé sur le site internet [www.ndes.fr](http://www.ndes.fr)

\*\*\*\*\*

### Nuisances sonores

L'utilisation d'outils bruyants (tondeuse, débroussailluse...)

est règlementée :

- Lundi au vendredi : 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30
- Samedi : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

Pour le bien de tous, merci de respecter ces horaires.